

COMITE CONSULTATIF PERMANENT DES
NATIONS UNIES CHARGE DES QUESTIONS DE
SECURITE EN AFRIQUE CENTRALE



Quarante-cinquième réunion
du Comité consultatif permanent des Nations
Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale
Kigali, du 4 au 8 Décembre 2017

Rapport du Comité consultatif permanent des Nations Unies Chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

TABLE DES MATIERES

	Pages
A. <u>Introduction</u>	3
B. <u>Déroulement des travaux</u>	
I. Rapport du Bureau sortant	4
II. Election du Bureau du Comité	4
III. Adoption de l'ordre du jour	4
IV. Etat de mise en œuvre des recommandations de la quarantième-quatrième réunion Ministérielle du Comité	5
V. Revue de la situation géopolitique et sécuritaire en Afrique centrale	5
VI. Situation en République centrafricaine	14
VII. Promotion du désarmement et des programmes de limitation des armements en Afrique centrale	15
VIII. Lutte contre la violence armée et le terrorisme en Afrique centrale	17
IX. Piraterie et sécurité maritime en Afrique centrale	20
X. Lien paix, sécurité et développement – Libre circulation des personnes (Expérience du Rwanda)	21
XI. Alternance démocratique – Expérience de Sao Tome et Principe	23
XII. Rapport du Secrétariat général de la CEEAC sur les réformes du COPAX	23
XIII. Mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité en Afrique centrale	23
XIV. Point d'information des entités ayant le statut d'observateur auprès du Comité	22
XV. Examen de la situation financière du Comité : mise en œuvre des Déclarations de Libreville et de Bangui par les États membres	24
XVI. Lieu et date de la prochaine réunion	24
XVII. Questions diverses	24
XVIII. Adoption du rapport de la quarantième-cinquième réunion ministérielle	25
C. <u>Motion de Remerciements</u>	25
D. <u>Annexes</u>	26

A. Introduction

1. La quarante-cinquième réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC) s'est tenue à Kigali, République du Rwanda, du 4 au 8 décembre 2017. Elle a été marquée par un niveau de participation très élevé. Toutes les délégations des Etats membres étaient sous la conduite de Ministres.
2. Les Etats membres suivants ont participé à la réunion : la République d'Angola, la République du Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, la République gabonaise, la République de Guinée équatoriale, la République du Rwanda, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République du Tchad.
3. Le Secrétariat du Comité a été assuré par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA). Le Secrétaire général des Nations Unies était représenté par Monsieur François Louncény Fall, son Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef de l'UNOCA.
4. Le 4 décembre 2017, les points focaux nationaux du Comité se sont réunis formellement pour la première fois conformément aux recommandations de la l'évaluation du Comité. Cette réunion a traduit et reconnu les progrès déjà effectués en vue de la revitalisation du Comité y compris le huis-clos ministériel, l'inclusion de débats thématiques et la tenue d'un événement avec les jeunes comme acteurs de la société civile en Afrique centrale.
5. Les entités onusiennes suivantes ont participé aux travaux en qualité d'observateurs : le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC), le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)
6. Etaient également présents en qualité d'observateurs, les représentants de la Commission de l'Union Africaine (UA), du Secrétariat général de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), du Secrétariat exécutif de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT). Etaient également présents en qualité d'invités, les représentants du Département des Affaires politiques des Nations Unies (DPA), du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'ouest et le Sahel (UNOWAS), du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire General pour la région des grands lacs (O/SESG-GL), du Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), du Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée (CIC) ainsi que le Coordonnateur de la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale.
7. Les travaux de la réunion des experts ont été ouverts par le discours du Secrétaire permanent du Ministère rwandais des Affaires étrangères, de la coopération, et de la communauté de l'Afrique de l'Est. Le Secrétaire permanent a mis en avant la nécessité de faire collectivement face aux multiples défis sécuritaires auxquels l'Afrique centrale fait face au sein du vaste continent africain. Il a ainsi invité les participants à réfléchir davantage sur ces questions cruciales quant au devenir de l'Afrique.
8. La cérémonie d'ouverture de la réunion ministérielle a, quant à elle, été marquée par :

- Mot d'ouverture de Son Excellence Monsieur Lejeune Mbella Mbella, Ministre des relations extérieures de la République du Cameroun, Président du bureau sortant du Comité
- Allocution du Secrétariat général de la CEEAC, Monsieur Ahmad Allam-Mi
- Allocution du Représentant de la Commission de Union Africaine, Monsieur Abdou Abarry
- Allocution du Représentant spécial du Secrétaire général, Chef de l'UNOCA, Monsieur François Louncény Fall
- Allocution de Son Excellence Madame Louise Mushikiwabo, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Communauté d'Afrique de l'Est, de la République du Rwanda

B. Déroulement des travaux

I. Rapport du Bureau sortant

9. La Présidence sortante a fait le point sur les activités suivantes réalisées depuis la quarante-quatrième réunion du Comité, qui s'est tenue du 29 mai au 2 juin 2017 à Yaoundé, République du Cameroun :

- Plaidoyer pour l'amélioration du format des réunions UNSAC en vue de la revitalisation des activités du Comité ;
- Inscription à l'ordre du jour d'un état de la mise en œuvre des recommandations de la précédente réunion UNSAC, dans chaque réunion ;
- Désignation de points focaux par pays ;
- Participation à la réunion préparatoire du 45^e UNSAC à Libreville (Gabon), au siège de l'UNOCA du 4 au 5 septembre 2017 ;
- Visite de terrain à Bangui du 30 au 31 octobre 2017 pour la collecte de données sur la crise centrafricaine.

II. Élection du Bureau du Comité

10. Les Ministres ont élu par acclamation la République du Rwanda à la Présidence du Comité.

11. Le Comité a également élu les Etats membres suivants :

- La République du Congo à la première vice-Présidence ;
- La République du Tchad à la seconde vice-Présidence ;
- La République démocratique du Congo (RDC) comme Rapporteur.

III. Adoption de l'ordre du jour

12. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

- i. Rapport du Bureau sortant ;
- ii. Election du Bureau du Comité ;
- iii. Adoption de l'ordre du jour ;
- iv. État de mise en œuvre des recommandations de la 44^{ème} réunion ministérielle ;
- v. Revue de la situation géopolitique et sécuritaire en Afrique centrale ;
- vi. Situation en République centrafricaine ;

- vii. Promotion du désarmement et des programmes de limitation des armements en Afrique centrale ;
- viii. Lutte contre la violence armée et le terrorisme en Afrique centrale ;
- ix. Piraterie et sécurité maritimes en Afrique centrale ;
- x. Lien paix, sécurité et développement : La libre circulation des personnes en Afrique centrale - Expérience du Rwanda ;
- xi. Alternance démocratique – Expérience de Sao Tome et Principe ;
- xii. Rapport du Secrétariat général de la CEEAC sur les réformes du COPAX ;
- xiii. Mise en œuvre de l’agenda Femmes, Paix et Sécurité en Afrique centrale ;
- xiv. Point d’information des entités ayant le statut d’observateur auprès du Comité ;
- xv. Examen de la situation financière du Comité : Mise en œuvre des Déclarations de Libreville et de Bangui par les États membres ;
- xvii. Lieu et date de la prochaine réunion ;
- xviii. Questions diverses ;
- xix. Adoption du rapport de la quarante-cinquième réunion ministérielle.

IV. Etat de mise en œuvre des recommandations de la quarante-quatrième réunion ministérielle

13. Le Bureau sortant a fait le point sur la mise en œuvre des recommandations de la quarante-quatrième réunion ministérielle sur la base du document consolidé présenté par la présidence sortante (République du Cameroun). Le document consolidé a été produit sur la base des contributions reçues et centralisées par le secrétariat du Comité, à cet effet.

14. Certains pays membres – La République Cameroun, La République du Congo, La République gabonaise, la République de Guinée équatoriale, la République de Sao Tomé et Principe, la République centrafricaine (RCA), la République du Tchad sont intervenus pour commenter l’état de mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

15. La République du Congo a souligné les récentes avancées dans leur pays sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité. La Guinée équatoriale, la RCA et le Tchad ont rappelé qu’un nombre important de femmes ont été promues à des postes de responsabilité, au sein du gouvernement y compris dans le domaine de la paix et de la sécurité. Le Gabon a fait part du nombre important de femmes au sein de ses contingents déployés en RCA au sein de la MINUSCA. Le Coordonnateur de la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale a fait un plaidoyer pour la participation et l’implication effective des femmes dans le processus de paix. Il a souligné l’exemple de la participation des femmes d’Afrique de l’Ouest dans les mécanismes nationaux, sous régionaux et régionaux de prévention et de résolution des conflits.

16. Les recommandations non mises en œuvre ont été reconduites (Cf. Annexe 1).

V. Revue de la situation géopolitique et sécuritaire en Afrique centrale

17. Le Secrétariat général de la CEEAC a présenté la situation géopolitique et sécuritaire en Afrique centrale. Cette revue de la situation géopolitique dresse un tableau panoramique des acquis et des menaces structurelles et conjoncturelles sur la paix et la sécurité en Afrique centrale. La revue comporte quatre axes majeurs : (i) Les développements politiques et institutionnels, (ii) la sécurité intérieure et transfrontalière, (iii) les enjeux liés à la gouvernance, à la situation humanitaire et aux droits de l’homme ; (iv) l’examen de la situation par pays.

Introduction

18. La 45^{ème} Réunion Ministérielle du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies Chargé des Questions de Sécurité en Afrique Centrale(UNSAC), offre au Secrétariat général de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), l'occasion de présenter une nouvelle fois, la Revue géopolitique et sécuritaire de la sous-région, après la 44^{ème} Réunion, tenue à Yaoundé, République du Cameroun du 29 mai au 02 juin 2017.

19. Cette Revue dresse un tableau panoramique de l'actualité dans l'espace CEEAC, qui est le même espace que celui des Etats membres du Comité.

20. Elle présente la conjoncture et les tendances lourdes enregistrées en matière de paix, de sécurité et de stabilité ainsi que les acquis et les menaces pendant le dernier semestre 2017.

21. Ce document est produit sur la base des informations tirées des sources ouvertes, notamment les rapports et documents officiels de l'ONU, de l'Union Africaine, des États membres du Comité, ainsi que du Mécanisme d'Alerte Rapide de l'Afrique Centrale(MARAC).

22. Depuis la 44^{ème} Réunion Ministérielle du Comité, la situation politique et sécuritaire en Afrique centrale, n'a pas connu une amélioration sensible. Elle est restée tributaire d'un environnement international et régional changeant. De manière globale elle nécessite l'attention des gouvernants de la sous-région.

Aperçu général

23. Pendant le second semestre 2017, les faits saillants ci-après ont dominé l'actualité de la sous-région :

24. Le maintien des efforts de consolidation de la paix dans la plupart des États ayant connu des crises ou conflits ;

25. La crise migratoire dans ses différents aspects, impliquant les ressortissants des États de la sous-région, y compris un accroissement important des réfugiés et des déplacés internes ;

26. Le regain d'activités des groupes armés, des groupes terroristes et forces négatives, contre les populations civiles dans certains pays ;

27. Les difficultés des processus électoraux dans certains pays.

28. Comme dans la précédente Revue, le contexte sous régional est resté tributaire de la conjoncture internationale caractérisée par :

- Le ralentissement des économies engendré par la baisse des cours du pétrole et d'autres matières premières, dont dépendent en grande partie les économies de la majorité des États membres du Comité ;
- La pluralité des foyers de tension au niveau international, dont l'expansion du terrorisme sous différentes formes ;
- La persistance des périls sécuritaires au tour du Lac-Tchad et dans la bande sahélo-saharienne;
- Des tensions sociales diverses se conjuguant parfois avec des revendications politiques.

29. Conformément aux recommandations des précédentes réunions Ministérielles du Comité, cette revue est présentée en quatre (4) axes majeurs, à savoir :

- *Les développements politiques et institutionnels ;*
- *La sécurité intérieure et transfrontalière ;*
- *Les enjeux liés à la gouvernance, à la situation humanitaire et aux droits de l'homme ;*
- *La situation État par État.*

Développements politiques et institutionnels

30. La 45ème Réunion des Ministres du Comité se tient dans un contexte où de nombreux défis interpellent l'Afrique Centrale sur le plan politique et institutionnel.

31. La question de la libre circulation des biens et des personnes, les processus électoraux ; la paix et la réconciliation en Centrafrique, la réforme institutionnelle de la CEEAC et la rationalisation des Communautés Economiques Régionales en Afrique Centrale ont retenu l'attention.

32. La question de la gouvernance politique portant notamment sur la gestion du pouvoir et la construction de l'unité nationale des Etats ont également constitué un point de focalisation.

33. Concernant la libre circulation, la période sous revue a été marquée par l'ouverture salubre et générale des frontières des pays membres de la CEMAC à leurs ressortissants.

34. Quant au processus de paix et de réconciliation en République centrafricaine, le Secrétariat Général de la CEEAC s'est engagé aux côtés de ses Etats membres et de l'Union Africaine à y contribuer dans le cadre de l'Initiative Africaine pour la Paix et la Réconciliation, reconnue comme unique cadre de résolution de cette crise.

35. S'agissant de la réforme institutionnelle de la CEEAC, conformément au Communiqué Final de la XVIème Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC tenue à N'Djamena le 25 mai 2015, autorisant le lancement du processus de cette réforme sous l'autorité du Président en Exercice, le processus de réforme institutionnelle de la CEEAC a effectivement démarré avec la mise en place le 02 juin 2017, du Comité de Pilotage de la Réforme Institutionnelle(COPIL-RI).

36. Dans le cadre du processus de rationalisation des Communautés Economiques Régionales, un travail est également en cours entre la CEEAC, la CEMAC et la CEPGL.

Sécurité intérieure et transfrontalière

37. Sous cet aspect, la période concernée a été marquée par les faits majeurs ci-après :

- Les tensions sécuritaires dans diverses zones transfrontalières de la sous-région, on peut citer par exemple la zone de MINKEBE (Cameroun-Congo –Gabon), la zone Cameroun- RCA-Tchad etc. ;
- Les attaques armées et la persistance de l'insécurité en Centrafrique ;
- La crise dans le Département du Pool en République du Congo ;

- Les revendications sociopolitiques accompagnées d'actes de violence dans les deux Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun ;
- La persistance de l'insécurité causée par le groupe terroriste Boko Haram dans le Bassin du Lac-Tchad.

38. Comme relevé dans la précédente revue, le groupe terroriste Boko Haram a poursuivi ses exactions, alternant à la fois les attentats terroristes classiques aux attaques militaires conventionnelles.

39. Pour mieux y faire face, le renforcement de la coopération entre la CEEAC et la CEDEAO et l'organisation d'un Sommet conjoint entre ces deux organisations restent d'actualité.

40. Sur un autre plan, le conflit entre les agriculteurs et les éleveurs est apparu au-devant de l'actualité dans l'espace CEEAC, risquant de devenir l'une des principales causes de l'instabilité et de l'insécurité dans la sous-région.

41. En effet, pendant la saison sèche, des éleveurs traversent des frontières à la recherche du pâturage pour leur bétail. Le plus souvent, ces éleveurs qui pour certains ont déjà des armes à feu, sont souvent attaqués par les bandits et groupes armés, provoquant des affrontements violents.

42. Aussi, ces éleveurs traversent les champs des cultivateurs dont les bêtes détruisent les cultures. Cela provoque des tensions et des affrontements violents.

43. En somme, l'Afrique Centrale est également restée marquée par les problèmes sécuritaires majeurs en lien avec le crime transnational organisé :

- Le trafic des stupéfiants et de son impact négatif sur la sécurité ;
- La circulation incontrôlée des armes légères et de petit calibre ;
- La contrebande et les autres formes de trafics illicites dus à la porosité des frontières ;
- L'exploitation illicite des ressources naturelles qui alimentent les conflits ;

Gouvernance, aspects humanitaires et droits de l'homme

44. La situation liée à la gouvernance, aux questions humanitaires et aux droits de l'homme dans l'espace CEEAC est restée préoccupante.

45. La situation humanitaire quant à elle au cours de la période concernée ne s'est guère améliorée. Elle reste même inquiétante, eu égard à la grave crise des réfugiés et des déplacés internes que connaît la sous-région.

46. Dans les pays où des besoins humanitaires sont énormes, les actions humanitaires ont souvent été compliquées par les attaques inexplicablement dirigées contre les organisations et les acteurs humanitaires par des groupes armés.

47. En matière de droits de l'homme, les États en conflits sont restés particulièrement touchés par les violations diverses.

Présentation de la situation dans chaque Etat membre :

48. Cette dernière partie de la Revue rend compte des faits saillants enregistrés dans chaque État membre du Comité au cours de ce dernier semestre 2017.

REPUBLIQUE D'ANGOLA

49. Sur le plan politique, l'Angola a organisé avec succès des élections générales remportées par le parti au pouvoir, le MPLA. C'est donc fort logiquement que son leader, M. Joao Manuel Gonçalves Lourenço a été élu, Président de la République d'Angola.

50. Les observateurs ont noté avec satisfaction l'alternance démocratique et pacifique à la tête de l'Etat.

51. Sur le plan sécuritaire la situation est globalement maîtrisée, en dépit de l'existence d'une certaine criminalité dans les grandes villes du pays.

52. Sur le plan humanitaire, le pays héberge encore des réfugiés congolais (RDC). Cependant on observe des retours progressifs et volontaires. Le pays reste néanmoins l'une des destinations privilégiées des migrants économiques du continent.

53. L'Angola a été élue au Conseil des droits de l'Homme pour la période 2018-2020.

REPUBLIQUE DU BURUNDI

54. Sur le plan politique, depuis la dernière Réunion Ministérielle, la situation politique et sécuritaire au Burundi a connu une évolution positive reconnue par tous les observateurs.

55. Cependant, le dialogue inter-burundais, conduit par le Président ougandais M. Yoweri MUSEVENI et l'ancien Président Tanzanien M. Benjamin MKAPA, au nom de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), a connu un certain ralentissement.

56. Sur un autre plan, le Conseil des ministres burundais a adopté un projet de révision de la constitution. Ce projet divise la classe politique burundaise.

57. Par ailleurs, les relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda sont restées assez froides.

58. Enfin, la décision de la Cour pénale internationale (CPI) d'ouvrir une enquête pour crimes contre l'humanité au Burundi a occupé le devant de l'actualité, provoquant le retrait du Burundi de cette juridiction internationale.

59. Sur le plan sécuritaire, la situation a évolué positivement, amenant beaucoup de réfugiés à retourner dans leur pays.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

60. Sur le plan politique, la contestation sociopolitique dans les deux régions du Nord-Ouest et du Sud-ouest a occupé le devant de l'actualité nationale.

61. Sur le plan sécuritaire, le pays continue à gérer les incursions et attaques terroristes de Boko Haram dans la partie septentrionale, ainsi que les problèmes de sécurité à la frontière avec la République Centrafricaine.

62. Cependant, la crise dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest a entraîné des actes de violence qui ont fait plusieurs morts dans le camp des forces de défense et de sécurité.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

63. Sur le plan politique, le Gouvernement sous la conduite du Président de la République, Faustin Archange TOUADERA, poursuit le processus de normalisation et de la stabilisation du pays en

privilégiant le dialogue et la réconciliation, avec le soutien de la Communauté Internationale. Certains représentants des groupes armés ont été nommés dans le dernier gouvernement.

64. Un projet pilote DDRR prévoyant l'intégration dans les Forces Armées Centrafricaines d'une partie des ex-combattants issus des différents groupes signataires de l'Accord de Bangui a été lancé.

65. Sur le plan sécuritaire, la situation en RCA demeure préoccupante à cause de l'activisme de certains groupes armés qui sévissent sur une bonne partie du territoire national.

66. Ces groupes armés détruisent les infrastructures, tuent, pillent et terrorisent la population afin de maintenir leurs influences des zones de prédation, occasionnant une situation humanitaire dramatique.

67. Face à cette situation, plusieurs ONG ne sont plus présentes dans certaines villes de province.

68. Par ailleurs, il est important de souligner que ces groupes armés sont hostiles à la restauration de l'autorité de l'Etat, on note dans leurs rangs la présence des combattants étrangers.

69. A cela s'ajoute le phénomène de transhumance transfrontalière dû à la porosité des frontières et à un déficit de coopération bilatérale entre la Centrafrique et les pays voisins. Ce phénomène s'accompagne le plus souvent par de violents affrontements entre les transhumants armés et la population locale.

70. Le Gouvernement centrafricain continue de plaider pour la levée de l'embargo sur les armes en RCA afin de lui permettre d'équiper les forces armées déjà formées par l'EUTM en vue de contribuer à la sécurisation du pays en collaboration avec la MINUSCA dont le mandat vient d'être renforcé par une augmentation de neuf cent casques bleue (900) pays.

71. Le Feuille de route de l'Initiative Africaine, dont la première réunion du Panel des facilitateurs a eu lieu à Bangui du 11 au 12 septembre 2017, demeure l'un des cadres prioritaires dont les autorités nationales et la communauté internationale s'accordent à mettre en œuvre afin de promouvoir et consolider la paix en Centrafrique.

72. A cet effet, le Panel a mis en place un Secrétariat Technique composé de l'Union Africaine, de la CEEAC, et du Gouvernement centrafricain, avec le soutien des Nations Unies (MINUSCA) pour assurer la coordination des activités et la préparation des réunions. C'est dans cette optique que l'Union Africaine (UA) assure le leadership politique de l'Initiative et la CEEAC pilote le secrétariat technique avec le soutien logistique et sécuritaire de la MINUSCA.

73. La Réunion extraordinaire des Ministres des Affaires étrangères de la CEEAC, qui s'est tenue à Libreville au Gabon le 21 octobre 2017, a décidé d'élargir le panel des facilitateurs à tous les pays voisins de la RCA. Ainsi, en plus de la CEEAC, de la CIRGL, de l'Angola, du Congo et du Tchad ; le Cameroun et la RDC pourront y prendre part.

74. Les partenaires techniques et financiers, notamment l'ONU/MINUSCA, l'UE, l'OIF, l'OCI et Saint' Egidio appuient la mise en œuvre de cette Feuille de Route.

REPUBLIQUE DU CONGO

75. Sur le plan politique, des élections législatives, municipales et sénatoriales, ont eu lieu aux mois de juillet et août 2017, qui ont permis l'entrée en fonction de nouvelles législatures à l'Assemblée nationale, dans les Conseils départementaux et au Sénat.

76. Par décret n° 2017-373 du 22 août 2017, Monsieur le Président de la République Denis Sassou Nguesso a procédé à la nomination des membres de la deuxième équipe gouvernementale de la nouvelle République.

77. Ainsi, les différentes institutions fonctionnent normalement.

78. Sur le plan sécuritaire, la présence des ex-miliciens ninjas dans certains districts du département du Pool (dans la partie sud du pays), demeure une source d'insécurité pour les populations. Celles-ci sont confrontées à une situation humanitaire préoccupante qui a conduit le Gouvernement à lancer un appel à l'aide internationale, auquel des partenaires bilatéraux et multilatéraux ont répondu favorablement.

79. Dans la recherche des voies et moyens visant à mettre un terme à cette situation, le Président de la République a reçu, le 3 octobre 2017, les notables et sages du département du Pool, y compris une composante femme. Entre autres conclusions, il a été retenu d'ouvrir un couloir humanitaire qui permettra la sortie des miliciens qui le désirent. Le Conseil national des sages et l'Assemblée nationale ont été également mis à contribution en vue de faire aboutir cette initiative présidentielle.

80. Dans ce même registre sécuritaire, le gouvernement a été récemment informé de l'imminence d'une menace terroriste contre les intérêts français et américains sur le sol congolais. Des mesures ont immédiatement été prises, renforçant la sécurité autour des installations et emprises des représentations diplomatiques menacées. Les enquêtes se poursuivent.

81. Au niveau communautaire, concernant la circulation des personnes, le Congo a publié le 23 octobre 2017, une note circulaire portant dispense des visas pour les ressortissants de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), dont le séjour au Congo n'excède pas 90 jours.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

82. Sur le plan politique, le débat est focalisé sur l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016 et la publication du calendrier électoral. En effet, la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) a procédé, le 05 novembre 2017, à la publication du calendrier global des prochaines élections dans le pays. Ce calendrier, élaboré conformément à l'Accord politique du 31 décembre 2016, prévoit les élections présidentielles, législatives et provinciales le 23 décembre 2018.

83. Sur le plan sécuritaire, la situation est préoccupante, notamment avec le regain des conflits sociaux violents et des activités des groupes armés dans le pays. Les faits saillants ci-après ont été retenus : Les miliciens se réclamant du chef coutumier Kamwina Nsapu ont été défaits et la situation dans la région du Kasai est sous contrôle ; le conflit pygmées et bantou au Tanganyika sur les questions foncières et la cohabitation pacifique se sont soldés par le dialogue entre les deux communautés ; les autres groupes armés Mai Mai et M23 de l'Est du pays ne sont pas totalement maîtrisés malgré des efforts intensifs de l'armée congolaise (FARDC) ; les forces négatives, notamment les FDLR, les ADF, et les LRA continuent à se manifester par des déclarations politiques ou des affrontements armés avec les FARDC, qui sont soutenues par la Brigade Spéciale de la MONUSCO.

84. La CEEAC soutient ce processus de paix et participe aux efforts de facilitation en cours à travers son Envoyé Spécial pour la RDC, M. Abou Moussa. Ces actions sont conformes à la décision de la 8ème Conférence Extraordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC, tenue à Libreville le 30 novembre 2016, qui a notamment demandé au Secrétaire Général d'ouvrir un Bureau de Liaison de la CEEAC à Kinshasa.

REPUBLIQUE GABONAISE

85. Au plan politique, les débats portent essentiellement sur le projet de modification de la constitution, résultat des résolutions issues du dialogue politique national inclusif tenu au lendemain des élections présidentielles de 2016, sur les élections législatives prévues au plus tard pour le mois d'avril 2018.

86. En matière de gouvernance, les autorités ont maintenu l'opération de lutte contre la corruption dénommée « Opération Mamba ». De ce fait, les procès de plusieurs gestionnaires présumés détournateurs des fonds publics sont en cours devant les juridictions nationales compétentes.

87. Sur le plan sécuritaire, la situation est globalement calme, en dépit de quelques cas isolés de banditisme urbain.

REPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALE

88. Sur le plan politique, le pays a organisé de manière pacifique des élections législatives, qui ont été remportées par le parti au pouvoir à presque 100% des sièges prévus au parlement.

89. Sur un autre plan, la République de Guinée Equatoriale a enregistré un grand succès diplomatique en se faisant élire pour la première fois de son histoire comme membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies, pour un mandat qui commence en 2018, et membre du Comité exécutif de l'UNESCO pour une période de 4 ans à partir de 2018.

REPUBLIQUE DU RWANDA

90. Au plan politique, la situation générale du pays est restée stable, après les élections présidentielles remportées largement par le Président sortant. Le Rwanda a décidé d'octroyer le visa d'entrée dans son pays à l'arrivée à tous les demandeurs à compter du 1^{er} janvier 2018. Le pays a également fait une offre d'accueil de 30.000 migrants relativement au cas Libyen.

91. Le pays a ainsi continué à enregistrer de bonnes performances en matière de gouvernance. Ainsi, le Rwanda a été classé parmi les 10 premiers pays d'Afrique sub-saharienne en termes de progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), un ensemble d'objectifs à l'horizon 2030 mis en place sous l'égide des Nations Unies, selon le rapport *SDG Index and Dash Boards* (tableaux et indices des ODD).

92. Cette étude portant sur 157 pays du monde classe le Rwanda au premier rang au niveau de l'Afrique de l'Est et au 7ème rang de l'Afrique sub-saharienne.

93. Sur le plan sécuritaire, la situation est également maîtrisée dans l'ensemble.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE SAO TOME ET PRINCIPE

94. La situation générale en République de Sao Tomé et Príncipe a été résumée par les autorités elles-mêmes, durant la célébration de l'indépendance du pays le 12 juillet 2017.

95. A cette occasion, le Président de São Tomé et Príncipe, M. Evaristo Carvalho a appelé "à l'union nationale" contre la pauvreté à l'occasion des 42 ans d'indépendance. Il a souhaité "l'union nationale (...) sans exclusion", assurant que le pays peut "vaincre le défi de la lutte contre la pauvreté".

96. L'ex-Président M. Fradique de Menezes (2001 - 2011), présent à la célébration la fête de l'indépendance, a demandé au chef de l'exécutif, le Premier ministre Patrice Trovoada de trouver la solution aux problèmes urgents de São Tomé et Príncipe. "Le chômage augmente et la crise financière internationale complique la situation du pays", où vivent près de 200.000 habitants, a assuré M. Menezes.

97. La fête de l'indépendance a été célébrée dans la ville de Trindade, lieu de la répression meurtrière en 1953 d'un mouvement de contestation des travailleurs des plantations - notamment de cacao - par les forces coloniales portugaises.

REPUBLIQUE DU TCHAD

98. Sur le plan politique, l'actualité a été dominée par le débat sur les réformes institutionnelles.

99. La majorité et une partie de l'opposition sont restées divisées sur ces réformes. Le Haut comité des réformes institutionnelles a multiplié les contacts avec les acteurs politiques en vue d'aboutir à un forum national sur les réformes générales de l'Etat. La perspective de l'organisation des prochaines élections législatives a également cristallisé les attentions.

100. Sur le plan social, la chute du prix de pétrole sur le marché mondial a négativement impacté sur le pouvoir d'achat des ménages.

101. Sur le plan sécuritaire, la situation est aussi restée globalement maîtrisée, en dépit de quelques heurts signalés sur les sites d'exploitation illégale de l'or.

VI. Situation en République centrafricaine

102. Le Secrétariat général de la CEEAC et la MINUSCA ont fait des exposés sur la situation en République centrafricaine. La République du Cameroun, en sa qualité de pays voisin, a fait une présentation sur la situation des réfugiés centrafricains.

103. Dans son exposé, le Secrétariat général de la CEEAC a fait part des développements sécuritaires en République centrafricaine (RCA). La situation demeure encore tendue avec des risques d'escalade de violence dans le pays. Sur le terrain, les capacités de l'État sont assez limitées pour contenir la crise et recouvrer l'intégrité du territoire national. La population connaît une situation économique et humanitaire préoccupante. Le soutien continu des pays voisins et de la région demeurent cruciaux pour l'Initiative Africaine en cours. L'administration publique, les services judiciaires et l'armée ont besoin d'être renforcés.

104. La MINUSCA a déploré le regain de violence et la détérioration de la situation en RCA qui cause des morts de civils et de soldats de maintien de la paix (14 casques bleu tués depuis le début de l'année) ainsi des destructions de biens et des déplacements de populations, sur fond de lutte entre groupes armés pour le contrôle des ressources naturelles et des axes commerciaux. Pour limiter l'escalade de la violence en RCA, le Conseil de sécurité de l'ONU a renouvelé le mandat de la MINUSCA et renforcé de 900 éléments les casques bleus qui y sont déployés. La MINUSCA a également évoqué l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en RCA, en encourageant par la même occasion le maintien du dialogue comme seule piste pour la résolution de la crise en RCA. La MINUSCA a noté que la visite en RCA du Secrétaire général des Nations Unies en octobre 2017 a été l'opportunité de mettre en exergue de soutenir les efforts de dialogue et de réconciliation nationale.

105. La République du Cameroun a articulé sa présentation autour de deux points : les attentes exprimées par toutes les parties prenantes au cours de la visite du Bureau à Bangui ainsi que le plaidoyer pour plus de soutien en faveur des réfugiés centrafricains. Ainsi, la République du Cameroun a mis l'accent sur la question de l'embargo sur les armes en RCA en vue de la restructuration des forces centrafricaines en prenant en compte la diversité du pays a été aussi souligné. Outre cela, le Cameroun a expliqué la gravité de la crise humanitaire que connaissent les réfugiés centrafricains dans les pays limitrophes de la RCA dont le Cameroun. Un accent a été ainsi mis sur la nécessité de lever des fonds en vue d'une réponse humanitaire appropriée soulignant qu'en plus des réfugiés centrafricains, il y a également les réfugiés issus de la crise Boko Haram. La restructuration des forces armées et le processus politique pourraient en être des conditionnalités. Le pragmatisme du leadership politique centrafricain a été sollicité pour la résolution la crise centrafricaine.

106. La République du Rwanda a mis l'accent sur la nécessité d'impliquer davantage les autorités locales dans les pourparlers de paix et la recherche de solutions à la crise centrafricaine.

107. La République centrafricaine a fait une présentation des principaux défis sécuritaires auxquels le pays continue de faire face. Il s'agit entre-autres de l'insécurité suivant les mouvements de personnes et les couloirs de transhumance, le trafic illicite et le crime organisé transfrontalier. Avant ce propos, une minute de silence a été demandée en la mémoire de tous ceux qui sont tombés relativement à la crise centrafricaine. Tout en remerciant les pays qui entraînent des troupes centrafricaines – Rwanda, Cameroun et la Guinée équatoriale ; la RCA a appelé à davantage d'efforts et de solidarité pour résoudre la crise.

108. La représentant de l'Union Africaine, après avoir fait un point sur l'Initiative Africaine, a annoncé la contribution de 200.000 dollars que l'Union Africaine s'apprête à faire dans le cadre de cette Initiative Africaine pour la réconciliation en RCA. Il a également appelé la MINUSCA à faire valoir son mandat de protection des civils en s'engageant davantage et en dissuadant les actions contre les populations civiles. Aussi, le représentant de l'Union Africaine a invité les Etats membres représentés

au Panel de facilitation à apporter leurs contributions au budget de l'Initiative Africaine et à prendre d'autres mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

109. Le Secrétariat de la CEEAC a suggéré qu'il y ait des actions concrètes en faveur de la crise centrafricaine en adoptant des recommandations claires sur un certain nombre d'axes, notamment sur l'économie de guerre. Ceci parce que certains acteurs ont des intérêts à ce que les conflits continuent puisque « l'économie de guerre est souvent plus rentable que l'économie en temps de paix ». Ainsi, un accent a été mis sur le commerce de ressources naturelles qui a continué malgré la crise. Certains groupes armés centrafricains seraient mis à contribution par les entreprises exploitant les ressources minières du pays.

110. Le Comité a adopté une déclaration ministérielle sur la situation en République centrafricaine (Cf. Annexe 2).

VII. Promotion du désarmement et des programmes de limitation des armements en Afrique centrale

Mise en œuvre de la Convention de Kinshasa

111. La Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, dite Convention de Kinshasa, a été adoptée le 30 avril 2010 à Kinshasa et entrée en vigueur le 8 mars 2017. Des préparatifs sont en cours pour l'organisation de la première réunion des Etats Parties en 2018. Suite au dépôt de deux instruments de ratification par la République d'Angola et la République Démocratique de Sao-Tomé et principe aucun autre instrument de ratification n'a été déposé à ce jour auprès du Secrétaire général des Nations Unies, dépositaire du Traité.

112. A ce jour, seuls le Burundi, la République démocratique du Congo, la Guinée Equatoriale et le Rwanda n'ont pas encore ratifié la Convention. Cependant, les procédures de ratification sont en cours en République démocratique du Congo et en Guinée équatoriale. Au vue de ses responsabilités pour la mise en œuvre de cette Convention traité au niveau sous régional, le Secrétariat Général de la CEEAC continue son plaidoyer pour la ratification de cette Convention par les autres Etats signataires. A cet effet, il prévoit des actions de sensibilisation et d'assistance technique vers les quatre pays signataires (Burundi, Guinée équatoriale, République Démocratique du Congo, Rwanda) au courant de l'année 2018, considérant que la ratification par tous les Pays de la Communauté est un gage de réussite de la lutte contre le trafic illicite et la prolifération des armes légères et de petit calibre dans la sous-région.

113. Au cours de la période sous revue, le Secrétariat général de la CEEAC a également organisé des ateliers préparatoires pour accompagner les Etats membres, notamment la République du Cameroun et la République gabonaise, pour la mise en place de Commission nationale de contrôle des armes, indispensables pour l'établissement d'une architecture sous régionale des conventions de désarmement, dont celle de Kinshasa. A ce jour le nombre de pays disposant d'une Commission nationale de contrôle des armes dans l'espace CEEAC est porté à cinq Etats, à savoir la République d'Angola, la République du Burundi, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et la République du Rwanda. Le Secrétariat général de la CEEAC est disposé à offrir son assistance technique aux autres Etats membres pour les préparer à la mise en place de leur Commission nationale (Guinée Equatoriale, Sao-Tomé et Principe, Congo et Tchad).

114. Conformément aux dispositions de l'article 31 alinéa 1 de la Convention, le Secrétariat général de la CEEAC a commencé l'élaboration d'un plan d'action quinquennal qui sera articulé autour du

plan de mise en œuvre de la Convention et en ligne avec la vision de l'Union Africaine « Faire taire les armes à l'horizon 2020 ». L'objectif principal est d'assister les Etats membres dans le développement et l'harmonisation des législations nationales et autres mesures juridiques relatives au contrôle des Armes légères et de petit calibre (ALPC). Le Secrétariat général de la CEEAC a présenté au mois d'août 2017 à l'Union Africaine les grands axes susceptibles de faire partie de ce plan d'actions continental et les possibilités de sa mise en œuvre en Afrique centrale. Au cours de l'atelier organisé le 4 octobre 2017 à Addis-Abeba par l'Union Africaine et qui a réuni plusieurs Communautés Economiques Régionales (CER). Le plan d'action une fois élaboré sera soumis aux Experts Gouvernementaux durant le premier semestre 2018 en prélude de la tenue d'une réunion ministérielle du Conseil de Paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), appelée à l'adopter.

115. Certains Etats membres du Comité ont posé la question d'une éventuelle contradiction entre le protocole de Nairobi et la Convention de Kinshasa et ont demandé à ceux qui ont ratifié les deux Conventions de partager leur expérience. Le Secrétariat général de la CEEAC a affirmé que la Convention de Kinshasa prend en compte l'apport du protocole de Nairobi, signé six ans auparavant, et ne le contredit pas. Certains Etats membres ont par ailleurs remarqué que la Convention de Kinshasa a été conçue afin de répondre aux besoins de la sous-région d'Afrique centrale, tout en respectant leur spécificité nationale, et est en ligne avec les efforts d'intégration régionale. Les Etats membres ont affirmé que les deux instruments sont complémentaires, en soulignant que les Nations Unies sont dépositaires des deux instruments.

Mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes

116. Le Secrétariat général de la CEEAC a rappelé que le Traité sur le commerce des armes (TCA) adopte le 2 avril 2013 et est entré en vigueur le 24 décembre 2014. Au 31 mai 2017, le TCA compte 130 signataires et 91 Etats parties. Tous les Etats membres du Comité, à l'exception de la République démocratique du Congo et de la Guinée équatoriale, ont signé le TCA. Cependant, seuls le Tchad et la République centrafricaine l'ont ratifié.

117. Le Secrétariat général de la CEEAC a pris part à la troisième conférence des Etats parties à Genève et a organisé un événement parallèle en collaboration avec la société civile et la CEDEAO. Lors de la conférence de Genève, l'Angola a informé du lancement du processus de ratification au niveau national. Le Cameroun a également déjà déposé un projet de loi pour ratifier le TCA.

118. Le Secrétariat général de la CEEAC prévoit de conduire des missions de plaidoyer et d'organiser d'autres activités pour encourager les Etats membres à signer et ratifier le TCA, avant la quatrième conférence des Etats parties prévue pour le mois d'août 2018 au Japon. La CDS restera saisie de cette question. Le Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique (UNREC) reste également disponible pour aider les Etats membres dans les efforts régionaux de désarmement.

Mise en œuvre du Code de conduite des forces de défense et de sécurité d'Afrique centrale

119. Ce code éthique non contraignant, transmis aux Etats membres par le Secrétariat général de la CEEAC en 2010, continue de susciter des réticences. Par conséquent, peu de progrès ont été réalisés sur cette question qui relève de la Constitution de chaque Etat membre et de la réforme du secteur de la sécurité. Le manque structurel de financement pose également problème. Le Secrétariat général de la CEEAC relancera les Etats membres sur l'appropriation et la vulgarisation du Code.

Recommandations :

120. Le Comité a encouragé tous les Etats membres qui n'ont pas encore ratifié ou déposé leur instrument de ratification de la Convention de Kinshasa auprès du Secrétaire général des Nations Unies

à le faire. Il a également été souligné qu'une clarification juridique sur la compatibilité de la Convention de Kinshasa avec le Protocole de Nairobi serait utile.

121. Le Comité a rappelé que seuls deux Etats membres (la République centrafricaine et le Tchad) sont États parties au TCA. Vu ses implications sécuritaires pour la sous-région, le Comité a encouragé les États à le signer et à le ratifier.

VIII. Lutte contre la violence armée et le terrorisme en Afrique centrale

Stratégie régionale de lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale

122. Conformément à la recommandation issue de la quarante-quatrième réunion du Comité, la stratégie a été officiellement transmise par l'UNOCA aux autorités compétentes ainsi qu'au secrétariat général de la CEEAC pour le suivi de la mise en œuvre. Le processus d'endossement de la Stratégie a été enclenché par les instances du COPAX. La stratégie a été séparée de la lutte contre la prolifération des ALPC. D'après le document de travail, le suivi de la mise en œuvre de la stratégie est placé sous la responsabilité du Secrétariat général de la CEEAC, avec l'appui d'UNOCA et d'autres partenaires.

123. Le secrétariat général de la CEEAC a organisé une conférence des ministres sur l'exploitation des ressources et le trafic illicite. La CEEAC a activement pris part à deux réunions dont celle du groupe d'Oslo tenue à Berlin le 6 septembre 2017 et la conférence régionale sur la stabilisation du Bassin du Lac Tchad tenue à N'Djamena du 2 au 4 novembre 2017. La CEEAC travaille également dans le cadre de la préparation du sommet conjoint CEEAC-CEDEAO. La CEEAC a élaboré l'ébauche du mémorandum d'entente entre la CEEAC et la CEDEAO dans le cadre de la lutte contre Boko Haram.

124. Le Coordonnateur de la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale a rappelé que la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme a été initiée sur proposition de la RCA en novembre 2011, et fut adoptée en novembre 2015 à Libreville par les Ministres des affaires étrangères. Il a souligné qu'entre temps, le terrorisme a fait plusieurs milliers de morts. Il en a ainsi appelé à une application diligente de la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme, notamment de la LRA et de Boko Haram.

125. La République démocratique du Congo a considéré que les groupes armés opérant sur son territoire tels que la LRA et les ADF sont des groupes terroristes qui ont des connexions avec les autres groupes terroristes dans le monde. La présence d'une doctrine islamiste intégriste portée par les ADF et le développement d'un radicalisme traditionnaliste propagé par le groupe Kamwena Nsapu mérite une attention particulière. La RDC appelle les Etats membres du Comité à coopérer dans le cadre de la lutte contre ces groupes.

Recommandation :

126. Le Comité a invité les organes compétents de la CEEAC à endosser la stratégie et ses Etats membres à se l'approprier.

Lutte contre Boko Haram dans le Bassin du Lac Tchad

127. Le représentant du Secrétariat exécutif de la CBLT/FMN a fait une présentation sur les efforts de son mandat de restauration de la paix et de la sécurité dans le Bassin du Lac Tchad. Il a également souligné la gravité de la crise inhérente à l'insurrection de Boko Haram, et rappelé les efforts de

l'organisation en matière de stabilisation et d'assistance humanitaire afin de remédier aux conséquences dramatiques de l'insécurité et de la violence dans le Bassin du Lac Tchad.

128. En termes d'acquis et de réalisation, les capacités de Boko Haram à mener des actions terroristes ont été réduites. Plusieurs camps du groupe terroriste ont été détruits, les routes d'approvisionnement en armement et équipement ont été bloquées et font l'objet de contrôle. La CBLT/FMN appelle à un soutien des opérations militaires, des actions de renforcement de la résilience des populations victimes ainsi que leur accompagnement psychologique, la construction/reconstruction des infrastructures de base, une approche d'intervention intégrée des partenaires, l'implication et la responsabilisation accrue des acteurs locaux.

129. La CBLT/FMN a organisé sa première conférence sur la stabilisation du Bassin du Lac Tchad du 2 au 4 novembre 2017. C'est la première des trois conférences prévues pour le BLT. Elle a eu pour objet de développer une stratégie de stabilisation pour les zones affectées par Boko Haram. La stratégie porte sur plusieurs axes dont la protection des civiles, l'action humanitaire, le désarmement et la réintégration, et le développement socio-économique. Ainsi, huit principes majeurs ont été définis pour accompagner la mise en œuvre de cette stratégie.

130. Les recommandations ont porté sur : (i) le désarmement, la démobilisation, la reconstruction et la réintégration des communautés affectées par la crise Boko Haram ; (ii) la réinstallation des déplacés internes et des réfugiés ; (iii) le renforcement des capacités locales et la consolidation de la résilience (gouvernance, Etat de droit et Réconciliation), (iv) la revitalisation socio-économique de la région. Une approche de mise en œuvre a été développée pour s'assurer de la mise en œuvre efficace de la stratégie.

131. En réponse aux questions de l'Angola sur la coopération entre la CEEAC et les autres organisations régionales, le Secrétariat général de la CEEAC a affirmé que la CEEAC coopère avec d'autres organisations sous-régionales et régionales pour contrer le terrorisme.

132. Le Congo a souligné les lourdeurs institutionnelles entravant la réactivité face aux défis sécuritaires posé par le terrorisme. Expliquant que malgré la bonne volonté et l'urgence, les décisions prennent du temps à se traduire en actions.

133. Le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale (OHCHR – CARO) a rappelé la désolation dans laquelle vivent actuellement les victimes de Boko Haram, et en appelle à une action diligente en faveur de ces personnes.

134. Le Coordonnateur de la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale a rappelé que la doctrine de la lutte contre le terrorisme appelle à une prise en charge des facteurs conduisant au terrorisme. Selon le Coordonnateur, il faut mobiliser toutes les politiques publiques pour faire face au terrorisme puisque la réponse militaire à elle seule ne suffira pas pour contenir l'insurrection terroriste. Le Coordonnateur a appelé les Etats membres et les organisations interétatiques à renforcer leurs capacités d'analyse en se dotant de spécialistes (civils, sécuritaires et militaires) sur les questions de terrorisme. Il a également invité à développer une approche civilo-militaire pour répondre au défi du terrorisme.

Recommandations :

135. Le Comité a encouragé les Etats membres, le Secrétariat général de la CEEAC et les organisations sous régionales à renforcer leurs capacités d'analyse en se dotant d'une expertise civile, sécuritaire et

militaire sur le terrorisme et les thématiques connexes telle que la radicalisation, la prévention et la lutte contre l'extrémisme.

136. Le Comité a encouragé les Etats membres, le Secrétariat général de la CEEAC et la CBLT à développer la coopération sous régionale et régionale contre le terrorisme, selon une approche intégrée de réponse axée sur les aspects militaires, sécuritaires, de gouvernance et de respects de droits de l'Homme, et ceux relatifs au relèvement et la réintégration économique.

137. Le Comité a encouragé les Etats membres et le Secrétariat général de la CEEAC à redoubler les efforts pour la réalisation d'un sommet conjoint avec la CEDEAO en vue d'arrêter une stratégie commune pour la lutte contre Boko Haram, conformément aux décisions prises par les Chefs d'Etat lors du sommet extraordinaire du COPAX tenu à Yaoundé en février 2015.

Gestion des mouvements de personnes aux frontières

138. La République du Cameroun et la République du Tchad ont fait des présentations sur les mouvements de personnes à leurs frontières consécutivement aux crises qui sévissent dans la sous-région. Dans son propos, la République du Cameroun a fait part des défis liés à la gestion des réfugiés au Cameroun. Toutefois, on peut constater une amélioration du processus d'identification et la protection des réfugiés dans les camps ainsi que le renforcement des mécanismes d'enregistrement civil. Des superficies ont été octroyées pour l'installation des camps de réfugiés et l'aménagement autour desdits camps pour ménager l'impact sur les populations hôtes.

139. La mise en œuvre de l'accord de partenariat avec le HCR permet une prise en compte des principaux défis ainsi que certaines priorités du développement durable. En 2017, le HCR a estimé que 63% du total des besoins identifiés concernent les enfants, soit 920 000 filles et 902 000 garçons. Dans l'Extrême-Nord du Cameroun, ceci représente 55% du total des besoins identifiés, soit 1,6 million de personnes concernées. Le but visé est de réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide humanitaire et s'assurer que celle-ci corresponde aux besoins prioritaires et prend en compte les besoins des personnes vulnérables. La Force Multinationale Mixte (FMM) a souligné que la prise en charge psychologique des populations est fondamentale.

140. Boko Haram profite de la pauvreté des régions et des écosystèmes pour recruter. L'autorité de l'Etat dans ces zones n'est pas avérée (Iles du Bassin du lac Tchad). C'est pour cela que le développement socio-économique et le renforcement de l'autorité étatique est primordial. La mutualisation des efforts s'impose dès lors pour limiter la radicalisation et l'extrémisme violent. La République du Cameroun a ainsi souligné la complexité de ce défi sécuritaire, source de la situation humanitaire susmentionnée.

141. La République du Tchad dispose d'une institution nationale – la Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des réfugiés et de Rapatriés (CNARR), chargée de la gestion des rapatriés, des demandeurs d'asile et des réfugiés. La CNARR travaille de concert avec les autorités administratives nationales et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR). Les réfugiés au Tchad viennent du Soudan (près de 323 000 personnes), de la RCA (environ 76 000). Les demandeurs d'asile et réfugiés venant du Nigeria sont estimés à près de 10.000. Il y a 174 204 personnes déplacées internes et retournées du Bassin du Lac Tchad, et plus de 16.000 tchadiens retournés de la Centrafrique.

142. La CNARR et l'UNHCR ont actuellement en charge 620 186 personnes dont 409 264 réfugiés dont 322 914 sont d'origine Soudanaise (79%), 19% sont Centrafricains et 2.2% sont Nigériens. En plus, le Tchad abrite 657 demandeurs d'asile, 174 204 personnes déplacées internes, 16 718 retournés de la RCA et 20 000 autres restant à identifier.

Actions humanitaires dans le Bassin du Lac Tchad

143. Le Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA) a fait une présentation sur la situation humanitaire dans le Bassin du Lac Tchad (BLT). Certaines causes structurelles telles que le défi de la gouvernance, le niveau élevé de pauvreté, le taux élevé de fécondité, la forte prévalence de l'insécurité alimentaire et de malnutrition, le faible taux d'alphabétisation, le changement climatique ont précédé la crise Boko Haram et en constituent aujourd'hui des facteurs aggravants. La violence en cours (plus de 20 000 personnes tuées depuis 2009, les violences basées sur le genre...) posent le défi de protection des populations civiles. Cette situation implique une double dynamique sécuritaire et humanitaire. Un nombre important de réfugiés et déplacés internes sont identifiés dans les pays du BLT. Ce qui implique une situation humanitaire dégradée et requiert une réponse humanitaire urgente.

144. Les capacités opérationnelles sont portées par 154 organisations humanitaires intervenant au sein du BLT dans le cadre de la réponse humanitaire coordonnée par OCHA. L'approche mise en avant est de répondre aux besoins humanitaires immédiats des populations tout en permettant aux acteurs du développement de prendre en charge les défis structurels. Le développement socio-économique étant au centre des interventions visant la stabilisation. Toutefois, les acteurs humanitaires font régulièrement l'objet d'attaques régulières, limitant ainsi l'accès humanitaire. Le financement de la réponse humanitaire, la coordination des acteurs humanitaires et la coordination civilo-militaire représentent des défis importants pour une réponse humanitaire efficace dans le BLT.

IX. Piraterie et sécurité maritime

145. Concernant la mise en œuvre de la stratégie régionale, le CIC a informé de la tenue de la conférence des donateurs le 1^{er} mars 2018 à Yaoundé. Le CIC a fait un appel à l'endroit du Comité pour le financement de son programme quadriennal d'activités qui porte entre-autres sur le renforcement des capacités des forces engagées dans la sécurité maritime.

146. Le CIC a également informé que les 4 et 5 octobre 2017 à Libreville, la CEEAC a fait une restitution aux Chefs d'Etats-Majors des marines des travaux de la réunion technique d'évaluation du code de conduite qui s'est déroulé à Yaoundé les 16 et 17 août 2017. Le centre attend donc actuellement les contributions des Etats pour l'amélioration de l'application dudit code. La majorité des Etats ont mis en place leur centre opérationnel qui sont les points focaux du CIC. Le Centre a souligné les efforts mis en œuvre par les Etats. Un symposium est prévu en janvier 2018 pour permettre aux Etats d'échanger leurs expériences dans le cadre de l'opérationnalisation des structures nationales chargées de la coordination de l'action de l'Etat et impulser une nouvelle dynamique de collaboration.

147. Le programme quadriennal s'articule autour des : 1/ Programme interrégional de renforcement des capacités juridiques, légales et judiciaires des Etats membres en matière de sûreté et de sécurité maritime ; 2/ Programme interrégional de renforcement des capacités des agents chargés de l'application de la loi dans le secteur maritime ; 3/ Programme Interrégional d'échange d'information dans le Golfe de Guinée ; et 4/ Programme de détermination, délimitation et démarcation des frontières maritimes, et résolution pacifique des différends.

Recommandations :

148. Le Comité encourage la CEEAC à soutenir l'accélération de l'opérationnalisation de la stratégie contre la piraterie et l'insécurité maritime et la révision du Code de conduite adopté à Yaoundé en 2013.

149. Le Comité a exhorté les autres Etats membres à honorer leurs engagements financiers en vue de permettre un fonctionnement pérenne du CIC et du CRESMAC.

X. Lien entre paix, sécurité et développement : La libre circulation des personnes en Afrique centrale – Expérience du Rwanda

150. Résumé du contexte continentale et régionale - Lors du Sommet de l'Union Africaine tenu en juillet 2016 à Kigali, l'Assemblée de l'Union Africaine a adopté une décision sur la libre circulation des personnes et des biens ainsi que sur le passeport africain. Les différents regroupements régionaux en Afrique ont adopté dans une certaine mesure, des mécanismes allant dans le sens de la libre circulation des personnes. Les statistiques tels que présentent par la BAD montrent que l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest sont plus avancées en termes de libre circulation des personnes et des biens.

151. La mise en œuvre des initiatives et protocoles en faveur de la libre circulation des personnes ont montré une évolution nettement positive du nombre de personnes arrivant au Rwanda, passant de 3 609 254 en 2006 à 16 763 087 en 2016. Les autorités rwandaises ont annoncé que l'octroi de visa au citoyens africains ne serait pas une cause d'insécurité mais au contraire une importante fondation de l'intégration. Le Rwanda a élaboré une politique des migrations en Février 2008, cette politique de l'immigration a permis de renforcer la sécurité nationale, notamment en termes de contrôle des étrangers visitant le pays et ceux qui y résident.

152. La volonté du Rwanda de participer activement aux engagements pris par les organisations sous-régionales et régionales auxquelles adhère le pays, a suscité ces mesures nouvelles en faveur de la libre circulation des citoyens africains et du reste du monde. Ces décisions politiques sont soutenues par la politique sécuritaire du pays. A compter du 1^{er} janvier 2018, le Rwanda va octroyer le visa d'entrée à l'arrivée dans son pays à tous les demandeurs.

153. Certaines menaces en lien avec la sécurité transnationale tels que la fraude, le trafic des êtres humains, le trafic de drogue et le terrorisme, les risques de xénophobie liés au chômage des jeunes, la pauvreté et les inégalités socio-économiques demeurent, mais le pays continue de faire face. L'harmonisation des politiques, lois et règlements nationaux et les protocoles de niveau régional, est aussi un défi que le pays continue de discuter avec les pays membres des organisations régionales. L'acquisition de nouvelles compétences imposées par les changements et les nouvelles décisions politiques sont aussi à considérer. Toutefois, l'expérience à montrer que les pays favorisant la libre circulation des personnes ne sont pas ce qui sont le plus en insécurité. En plus l'insécurité qui pourrait exister ne serait pas forcément en lien avec l'immigration.

154. Pour une politique d'immigration réussie, le Rwanda a suggéré le changement de l'attitude sur la migration vis-à-vis de ses défis et bénéfiques, renforcement de la sécurité aux frontières, la coopération sécuritaire interétatique et le partage d'information. la décision d'ouvrir ses frontières est due déjà ces bénéfiques. La libre circulation des personnes et des biens pourrait avoir des externalités économiques importants au sein du pays, notamment le développement de l'éco-tourisme et l'amélioration des investissements étrangers dans le pays.

155. Une série de contributions et questions-réponses a suivi la présentation de l'expérience du Rwanda sur la libre circulation des personnes. Plusieurs Etats membres du Comité ont salué le cas rwandais, puis se sont prononcés sur les différentes facettes de la politique de l'immigration du Rwanda ainsi que ses enjeux politiques, stratégiques, sécuritaires technologiques, économiques et sociologiques.

XI. Alternance démocratique – L’expérience de Sao Tomé et Principe

156. Compte tenu du retard de la délégation de Sao Tomé et Principe, la présentation sur l’Alternance démocratique a été reportée à la 46^e réunion du Comité.

XII. Rapport du Secrétariat général de la CEEAC sur les réformes du COPAX

157. Le Secrétariat général, après avoir rappelé le contexte de la création du COPAX et ses textes organiques, a mis l’accent sur le cadre juridique et les instruments de mise en œuvre opérationnels.

158. Le Secrétariat général a informé que le processus de réforme du COPAX a été enclenché suite à la Troisième Réunion du Conseil des Ministres du COPAX tenue à Brazzaville en février 2009, ayant la révision du Protocole instituant le COPAX aux fins de son adaptation aux évolutions et enjeux du moment, notamment à la structure de paix et de sécurité de l’Union Africaine. La 14^e Conférence des Chefs d’Etat et de Gouvernement de la CEEAC, tenue à Kinshasa en octobre 2009, a fait sienne cette instruction, en décidant de la révision de ce Protocole.

159. Cette démarche fait partie intégrante du processus de réforme institutionnelle global de la CEEAC conformément aux décisions issues de la 16^{ème} Conférence des Chefs d’Etat et de Gouvernement de la CEEAC en mai 2015 à N’Djamena au Tchad. La réforme institutionnelle est placée sous l’autorité du Président en exercice de la CEEAC.

160. C’est dans cet esprit que le Secrétariat général de la CEEAC a organisé à Yaoundé au Cameroun du 13 au 15 juin 2017, un atelier ayant regroupé les experts des Etats membres de la Communauté, les cadres du Secrétariat en vue de s’approprier les enjeux de la révision de l’ensemble des textes constitutifs de l’architecture de paix et de sécurité de la CEEAC.

161. Les recommandations de réforme suivantes ont été faites lors de cet atelier :

- Regrouper les services liés au Secrétariat ;
- Renforcer le comité d’ambassadeurs ;
- Préciser le mécanisme de déclenchement du processus d’alerte ;
- Renforcer le pouvoir du conseil des ministres et du Secrétariat général ;
- Rendre opérationnelles les cours de justice ;
- Rendre effectif le compte d’affectation spéciale du COPAX ;
- Définir un mécanisme nouveau de coopération en matière de politique, paix et sécurité ;
- Elaborer un cadre juridique de coopération avec l’Union Africaine.

162. Le Secrétariat général de la CEEAC a rappelé que le COPAX est le fruit des initiatives du Comité. Le secrétariat de la CEEAC appelle ainsi les Etats membres du Comité à suivi plus rapproché de l’évolution du COPAX afin de lui permettre d’atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Recommandation :

163. Le Comité a adopté une déclaration ministérielle sur la réforme du COPAX (Cf. Annexe 3).

XIII. Mise en œuvre de l’agenda Femmes, Paix et Sécurité en Afrique centrale

164. Le Secrétariat général de la CEEAC remercie le comité d’avoir prévu un point d’agenda pour la mise à jour des avancements sur la résolution 1325. Il a été rappelé que les femmes et les filles sont

profondément affectées par les conflits armés et les déplacements de population et doivent être des actrices impliquées activement dans les processus de paix. Le Secrétariat général de la CEEAC félicite l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, la RDC, le Rwanda qui ont déjà adopté un Plan d'Action National pour la mise en œuvre de la résolution 1325 ; et encourage le Congo et le Tchad à finaliser l'élaboration de leur plan d'action.

165. Le Secrétariat général de la CEEAC remercie l'UNOCA pour le soutien et le plaidoyer et rappelle que l'engagement politique est le premier facteur de succès de la mise en œuvre des plans d'actions nationaux pour la résolution 1325. Le développement d'un Plan d'Action Régional, qui vient d'être entamé avec le récent recrutement d'un consultant international pour assister les états dans le développement du plan d'action régional, permettra de rassembler les autres pays de la sous-région et de les guider dans la détermination des priorités d'actions.

166. La RDC a partagé son expérience de la mise en œuvre du plan d'action national qui a permis la création d'un secrétariat permanent de mise en œuvre de la Résolution 1325, la création d'un bureau au niveau du chef de l'Etat qui est chargé de la lutte contre les violences sexuelles, la création au niveau des forces armées d'une commission nationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la réforme législative et la révision du code de la famille pour éliminer les articles sexistes et établir la parité hommes/femmes. Toutes ces réformes ont participé à la réduction de plus de 90% des cas de violences sexuelles en RDC.

167. Le Gabon a félicité la CEEAC pour le bon travail et a assuré au comité qu'il est fortement engagé dans la promotion et la participation des femmes dans la formulation, la conduite et la mise en œuvre des politiques publiques.

Recommandations:

168. Le Secrétariat de la CEEAC fait les recommandations suivantes :

- Mettre sur place un comité technique qui pilotera l'adoption et la mise en œuvre du Plan d'Action Régional ;
- Mettre sur place un observatoire des violences faites aux femmes en Afrique centrale ;
- Mener une étude sur la contribution des femmes à la lutte contre l'extrémisme violent ;
- Promouvoir le renforcement des capacités et le réseautage régional et national des femmes dans le domaine de paix et sécurité (médiation ALPC, élections).

169. Le Comité a encouragé ses Etats membres à prendre les dispositions nécessaires en vue de l'adoption de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre effective de la résolution 1325 et à faire état des progrès en la matière à chaque réunion du Comité.

170. Le Comité a réitéré son appel aux Etats membres, à inclure davantage de femmes au sein des délégations lors de ses prochaines réunions statutaires conformément à la Déclaration de Sao Tomé.

XIV. Point d'information des entités ayant le statut d'observateur auprès du Comité

171. Les entités ayant le statut d'observateurs ont été invitées à soumettre par écrit leurs points d'information.

XV. Examen de la situation financière du Comité : Mise en œuvre de la « Déclaration de Libreville » par les Etats membres

172. UNOCA a distribué aux membres du Comité le tableau sur l'état des contributions au Fonds d'affectation spéciale ainsi que les contributions dues depuis l'adoption de la Déclaration de Libreville en mai 2009 (voir annexe 4), qui sert à financer les activités du Comité entre les réunions statutaires biennuelles. A la date du 6 décembre 2017, le solde du Fonds est à 141 883,27 dollars américains.

173. Depuis la dernière réunion du Comité, la République gabonaise, la République centrafricaine et la République du Rwanda ont contribué au Fonds. Le Gabon a contribué 19 783,29 ; la Centrafrique 25 598,32 et le Rwanda 10 000 dollars américains. La République du Rwanda a par ailleurs, annoncé une contribution 10 000 dollars américains pour l'année 2018.

174. Le Comité a reconduit la Déclaration de Bangui du 10 juin 2016 qui sollicite l'aval des Chefs d'Etat et de gouvernement en vue de conférer un caractère contraignant à une contribution annuelle de 10 000 dollars américains par Etat membre. Le Secrétariat du Comité a exhorté les Etats membres à lui transmettre tout document, notamment bancaire, relatif à toute contribution récente.

175. Les coordonnées bancaires du Fonds d'affectation spéciale sont les suivantes :

Banque: J.P. Morgan Chase, International Agencies Banking
Adresse: 4 New-York Plaza, 15th Floor, New York, NY 10004, USA
Nom du compte: United Nations General Trust Fund Account
Numéro du compte : 485-001969
Numéro de routage ABA : 021-000-021
Code Swift: CHASUS33
Bénéficiaire: SQA Trust Fund of the UN Standing Advisory Committee on Security Questions in Central Africa

UNOCA a également informé le Comité que l'allocation du budget régulier des Nations Unies, qui s'élève à 327 300 dollars américains pour 2018-2019, est désormais insuffisante pour financer les quatre réunions statutaires prévues durant cette période d'où l'importance de contribuer régulièrement au Fonds d'affectation spéciale afin de permettre la mise en œuvre effective du mandat du Comité.

Recommandation :

176. Le Comité a exhorté ses Etats membres, en particulier ceux qui ne l'ont jamais fait, à contribuer au Fonds d'affectation spéciale avant la prochaine réunion du Comité (Cf. Annexe 4).

XVI. Lieu et date de la prochaine réunion

177. La prochaine réunion du Comité aura lieu à Brazzaville en République du Congo.

178. Le Comité a décidé que la Présidence en exercice du Comité, la République du Rwanda, contactera dans les meilleurs délais la 1^{ère} Vice-Présidence du Comité, la République du Congo, afin de confirmer la date de la prochaine réunion.

XVII. Questions diverses

179. Aucune question diverse n'a été soulevée.

XVIII. Adoption du rapport de la quarante-cinquième réunion ministérielle

180. Le Comité a adopté le présent rapport le 8 décembre 2017 à Kigali, République du Rwanda.

C. Motion de remerciements

Au nom du Comité, la motion de remerciements suivante a été lue par Son Excellence Monsieur TETE Antonio, Secrétaire d'Etat au Ministère des Relations Extérieures de l'Angola.

« Nous, Ministres, membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, réunis à l'occasion de la quarante-cinquième réunion ministérielle du Comité, du 4 au 8 décembre 2017 à Kigali, République du Rwanda :

- Réaffirmons notre attachement aux valeurs de paix, de sécurité et de stabilité si chères à nos populations respectives et indispensables au développement socio-économique de notre sous-région.
- Saluons les efforts consentis par nos pays, individuellement et collectivement, en faveur de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement.
- Félicitons de l'accueil réservé par le Gouvernement du Rwanda avec l'appui du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), ainsi que de l'atmosphère de convivialité, de fraternité et de confiance réciproque qui a prévalu tout au long de nos travaux.
- Saluons le leadership de Son Excellence le Président Paul Kagamé et les efforts consécutivement déployés à l'échelle sous-régionale et continentale en faveur des réformes visant la stabilité, la consolidation de la paix et le développement économique de l'Afrique.
- Exprimons nos sincères remerciements et notre profonde gratitude à Son Excellence le Président Paul Kagamé, au gouvernement et au peuple Rwandais, pour l'accueil chaleureux et les marques d'attention fraternelles dont nous avons été l'objet pendant notre séjour en République du Rwanda. »

Kigali, le 8 décembre 2017

ANNEXES

Annexe 1

RAPPORT DU BUREAU SORTANT

Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres, Chers Collègues,
Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire Général, Chef du Bureau Régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale,
Monsieur le Représentant du Président de la Commission de l'Union Africaine,
Monsieur le Secrétaire Général de la CEEAC,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Organisations Internationales,
Distingués délégués,
Mesdames et Messieurs,

Il m'échoit en tant que Président de la 44^{ème} Session du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, de faire le rapport de mes activités. Ce rapport s'articule autour des 2 axes principaux ci-après :

- Premièrement, les activités proprement réalisées au cours de mon mandat et ;
- Deuxièmement, le point sur la mise en œuvre des recommandations issues de la 44^{ème} Réunion ministérielle.

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

S'agissant des activités réalisées, il importe de citer pour votre information, les points suivants de manière succincte :

- La réforme effective de l'ordre du jour des réunions ministérielles qui incluent la réunion des points focaux, l'atelier jeunes-paix-sécurité ainsi que la session de travail à huis-clos des ministres ;

-La relance du plaidoyer en vue de la tenue du Sommet conjoint CEEAC-CEDEAO sur la lutte contre le terrorisme, par la saisine du Secrétariat Général de la CEEAC, mandaté d'assurer le suivi du processus à cet effet lors de la rencontre au Sommet de Yaoundé de février 2015 ;

-La conduite d'une visite de terrain en République Centrafricaine du 30 au 31 octobre 2017 avec pour objectif de recueillir des données sur la crise et les opinions et perceptions des acteurs nationaux (Gouvernement, partis politiques, leaders communautaires) et internationaux (MINUSCA, PNUD, OCHA, UE) sur la situation et ses pistes de solution ;

-La désignation des Points focaux nationaux au sein des Etats membres pour le suivi et l'état de mise en œuvre des recommandations au cours des travaux du Comité, résultat de la sensibilisation des Etats membres sur l'application immédiate des réformes adoptées à Yaoundé ;

-L'inscription d'un point permanent à l'ordre du jour des réunions statutaires du Comité au cours duquel chaque Etat présentera l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations ;

-L'élaboration et la présentation au cours des travaux de la 72^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, du projet de résolution sur les mesures de confiance à l'échelon régional concernant les activités du Comité Consultatif.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

S'agissant du point sur la mise en œuvre des recommandations issues de la 44^e Réunion ministérielle du Comité et au regard des informations mises à la disposition du Secrétariat du Comité par les Etats membres, qu'il me soit permis de vous faire livraison de ce qui suit :

1. Pour ce qui est de la première recommandation relative à la ratification de la Convention de Kinshasa pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, tous les Etats membres du Comité ont tous signé la Convention mais seulement 07 d'entre eux l'ont ratifié avec dépôt des instruments de ratification auprès du Secrétaire général de l'ONU. Il s'agit de l'Angola, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la République Centrafricaine, de Sao Tomé et Principe et du Tchad.

Le Comité encourage les Etats qui n'ont pas encore déposé leurs instruments de ratification, à le faire.

En outre, j'informe les distingués membres du Comité que le Cameroun, pendant mon mandat, s'est porté candidat pour abriter la première Conférence des Etats Parties à ladite Convention. Les Nations Unies ont marqué leur accord pour que celle-ci se tienne en mars 2018.

2. S'agissant du Traité sur le Commerce des Armes, depuis la tenue de la dernière réunion du Comité à Yaoundé, l'état de ratification n'a pas substantiellement changé dans la mesure où jusqu'à présent, seul le Tchad et la RCA sont effectivement parties audit Traité. Toutefois, il convient de relever que la grande majorité des Etats de l'Afrique centrale ont signé ladite Convention et la procédure de ratification dans certains pays est très avancée.

Là aussi, je voudrais saisir l'occasion, pour inviter les Etats Membres à finaliser les différentes procédures de ratification.

3. Pour ce qui est de la recommandation portant sur la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme et la prolifération des ALPC en Afrique centrale, nous constatons que le processus d'appropriation de ladite stratégie est de manière globale très avancée dans la sous région bien qu'elle soit opérationnelle dans seulement 3 Etats.
4. Au sujet de la réalisation d'un sommet conjoint CEEAC-CEDEAO, bien que la nécessité d'un tel sommet soit communément acquise, la Présidence du Comité a relancé la CEEAC par correspondance à ce sujet.

Je crois savoir que les deux institutions sous régionales sont en concertation constante sur cette question.

5. S'agissant de la recommandation concernant le respect des engagements financiers relatifs au fonctionnement du CIC et du CRESMAC, jusqu'à l'heure actuelle, le Cameroun continue de supporter seul les charges locatives liées au fonctionnement du CIC. Fort heureusement, plusieurs Etats de la sous-région ont affirmé avoir entamé le processus de régularisation de leurs engagements.

Le Comité les encourage à faire aboutir ces démarches afin de donner au CIC, les moyens nécessaires pour sa meilleure et pleine opérationnalité.

6. La tendance globale en ce qui concerne la recommandation relative à l'adoption de plans d'actions nationaux sur l'Agenda Femme Paix et Sécurité, est assez rassurante dans la mesure où, la grande majorité des Etats membres s'y attèlent. Toutefois, seuls le Cameroun, le Rwanda et l'Angola affirment en disposer.

Là aussi, le Comité encourage les autres Etats à emboîter le pas.

7. S'agissant de la recommandation portant sur les contributions au Fonds d'affectation spéciale, seuls le Rwanda et l'Angola sont effectivement à jour de leurs contributions conformément aux informations reçues. Le Cameroun a procédé au mandatement de la somme correspondante à ses arriérés de contribution depuis le mois d'octobre. De même, la majorité des Etats qui ne sont pas à jour de leurs contributions affirment que le processus de régulation est en cours.

Le Comité souhaite vivement leur diligence dans l'apurement de cette situation financière pendante.

8. S'agissant enfin de la recommandation relative à l'amélioration de la stratégie de communication du Comité, le Secrétariat a soumis quelques propositions qui auront pour objectif de rendre plus visibles les activités du Comité.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Parvenu au terme de la présentation du rapport du Bureau sortant, je voudrais prendre sur moi pour inviter Mme la Ministre des Affaires Etrangères du Rwanda, ma chère amie qui prend notre relais, à continuer de suivre de très près ces questions au cours de son mandat.

Tout en lui souhaitant une pleine réussite dans sa charge, nous lui exprimons notre disponibilité et notre coopération fraternelle.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention. /-

Annexe 2

DECLARATION DE KIGALI SUR LA SITUATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Nous, Ministres et Chefs de délégation des Etats membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, réunis à Kigali à l'occasion de la quarante-cinquième réunion dudit Comité :

Rappelant la Déclaration de Bangui sur la République centrafricaine (RCA) adoptée lors de la quarante-deuxième réunion du Comité le 10 juin 2016 ainsi que la Déclaration de Yaoundé adoptée lors de la quarante-quatrième réunion du Comité le 2 juin 2017 ;

Rappelant les multiples efforts et résolutions de longue date des Nations Unies, de l'Union Africaine et de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) en vue de la résolution de la crise politico-sécuritaire en République centrafricaine ;

Guidés par les principes consacrés de la Charte des Nations Unies et de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine ainsi que par la vision sous régionale, fondée sur la solidarité entre Etats membres et le respect des droits humains ;

Réaffirmant notre ferme attachement à la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la République centrafricaine, et rappelant l'importance du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat membre ;

Fortement préoccupés par la fragilité de la situation sécuritaire en République centrafricaine en raison de la présence constante de groupes armés et criminels, y compris liés à l'exploitation illicite des ressources naturelles et à la transhumance ;

Vivement inquiets par le fait que le trafic, le commerce et l'exploitation illicites des ressources naturelles, notamment l'or, le diamant, la faune et la flore sauvage, ont un impact négatif sur l'économie et le développement de tous les Etats de la sous-région et continuent de menacer la paix et la stabilité en finançant les activités criminelles ;

Réaffirmant notre inquiétude concernant les activités liées à la criminalité transnationale dans la sous-région, qui risque de devenir un terreau pour des mercenaires favorisant l'instabilité et l'extrémisme violent en République centrafricaine ;

Interpellés par l'acuité de la crise en République centrafricaine et exprimant notre ferme détermination politique à mettre en œuvre nos décisions communes dans le cadre des mécanismes bilatéraux et régionaux afin de soutenir et appuyer la République centrafricaine en matière de réconciliation nationale, de réforme du secteur de sécurité et de relèvement post-conflit ;

Réitérant notre ferme volonté à soutenir les efforts des autorités centrafricaines légitimes, notamment ceux du Président Faustin Touadéra ;

Remerciant les pays de la sous-région pour leur engagement actif dans la recherche d'une paix durable en République centrafricaine ;

Se félicitant du renforcement du mandat de la MINUSCA conformément à la Résolution S/RES/2387 du 15 novembre 2017 du Conseil de sécurité des Nations Unies et réitérant l'importance

pour la mission d'accroître ses efforts en vue de la protection des civils, notamment à l'est de la RCA dans un contexte de retrait des forces américaines et ougandaises luttant contre l'Armée de résistance du seigneur ;

Prenant note du Communiqué de la 737^e session du Conseil Paix et Sécurité de l'Union Africaine sur la RCA en date du 21 novembre 2017.

1. **Condamnons** fermement les actes de violence et les violations des droits de l'homme, notamment visant les femmes, les enfants et autres personnes vulnérables ;
2. **Condamnons** également avec fermeté les attaques contre la MINUSCA, le personnel humanitaire et les forces de défense et de sécurité nationale par les groupes armés ;
3. **Réitérons** notre soutien à la mise en œuvre de la Feuille de route de l'Initiative pour la Paix et la Réconciliation en République centrafricaine et aux efforts du Panel de facilitation mis en place dans le cadre de l'Initiative Africaine pour la paix et la réconciliation en RCA,
4. **Encourageons** les Etats membres de la CEEAC, en particulier ceux membres du Panel, à apporter leurs contributions financières au budget de mise en œuvre de l'Initiative d'une part, et d'autre part à prendre des mesures visant à interdire l'accès à leurs territoires respectifs aux membres des groupes armés opérant en Centrafrique ;
5. **Décidons** de lutter plus efficacement contre l'impunité en renforçant la coopération judiciaire et pénitentiaire, et en harmonisant les règles de poursuite entre les Etats et de compensation des victimes ;
6. **Demandons** aux Etats membres de faire les efforts nécessaires afin d'enrayer le trafic illicite d'armes et munitions et exercer un contrôle accru sur les trafiquants d'armes et de mutualiser leurs efforts dans la gestion des couloirs de transhumance qui peuvent faciliter la circulation des armes légères et de petit calibre et leurs munitions, sources d'insécurité dans la sous-région, et appelons à l'organisation d'une conférence régionale sur la transhumance sous l'égide de la CEEAC ;
7. **Invitons** par ailleurs la communauté internationale à renforcer l'application des restrictions imposées sur la commercialisation des ressources naturelles provenant des zones de conflit, notamment le Processus de Kimberley et décidons d'accroître nos efforts afin de mettre fin au trafic illicite des ressources naturelles qui finance les activités criminelles dans nos pays respectifs ;
8. **Décidons** également de renforcer la coopération sécuritaire transfrontalière entre les pays voisins de la République centrafricaine pour contrer le crime organisé, notamment à travers le renforcement des tripartites ;
9. **Recommandons** aux Etats membres de la CEEAC, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs et de la communauté internationale dans son ensemble à s'impliquer davantage pour que le Conseil de sécurité poursuive l'allègement de l'embargo sur les armes en vue de l'équipement et du réarmement des Forces Armées Centrafricaines (FACA) et encourage la MINUSCA à continuer à soutenir la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national;

10. **Encourageons** les Etats membres à former dans le cadre d'accords bilatéraux des instructeurs militaires et des unités en vue de renforcer les capacités des Forces armées centrafricaines et appelons également à la mise en place d'un centre d'instruction en République centrafricaine animé par des formateurs issus des pays de la CEEAC ;
11. **Réitérons**, à la demande des autorités centrafricaines, l'importance de renforcer les capacités de l'Etat par la mise à disposition par les pays de la région de fonctionnaires civils, policiers et militaires pour appuyer l'administration centrafricaine dans le fonctionnement des services publics essentiels ;
12. **Encourageons** la République de Guinée équatoriale en sa qualité de membre non-permanent du Conseil de sécurité en 2018-2019, à jouer le rôle de porte-parole de la CEEAC au sein du Conseil sur des questions prioritaires concernant la RCA et la sous-région, en étroite collaboration avec les autres membres africains non-permanents du Conseil de sécurité.
13. **Décidons** de rester saisis de la situation en République centrafricaine.

Fait à Kigali, le 8 décembre 2017

Annexe 3

DECLARATION DE KIGALI SUR LA REFORME DU COPAX

Nous, Ministres et Chefs de délégation des Etats membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, réunis à Kigali à l'occasion de la quarante-cinquième réunion dudit Comité :

Guidés par les principes consacrés par le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies encourageant le règlement pacifique des différends d'ordre local par le moyen des accords ou des organismes régionaux ;

Faisant référence au protocole relatif au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine (UA) ainsi qu'au protocole d'accord de 2008 régissant les relations entre l'UA et les Communautés économiques régionales en matière de paix et de sécurité ;

Rappelant les dispositions pertinentes du Traité instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) et du Protocole établissant le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) ;

Faisant référence au Communiqué final de la troisième réunion du Conseil des Ministres du COPAX tenue à Brazzaville et au Communiqué final de la 14^{ème} conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC tenue à Kinshasa en 2009 portant sur la révision des textes du COPAX ;

Faisant référence également au Communiqué final de la 16^{ème} session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC du 25 mai 2015 à N'Djamena sur la réforme institutionnelle de la CEEAC ;

Prenant note des termes de Référence sur la Réforme institutionnelle et organisationnelle de la CEEAC et des recommandations de l'atelier tenu à Yaoundé sur la réforme du COPAX de juin 2016;

Reconnaissant l'importance pour la communauté internationale de bénéficier de l'expertise et l'expérience de terrain de la CEEAC afin de faire face aux nouveaux défis qui affectent la sous-région et surtout marquant son intérêt pour le rôle cardinal du COPAX dans le cadre du mécanisme de paix et sécurité dans la sous-région d'Afrique centrale ;

Soulignant l'importance pour le COPAX de se munir des moyens nécessaires pour la promotion, le maintien et la consolidation de la paix et la sécurité dans la sous-région ;

14. **Affirmons** le plein soutien du Comité au processus de réforme en cours du COPAX faisant partie intégrante de la réforme institutionnelle globale de la CEEAC et en harmonie avec l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité (APSA) ;
15. **Exhortons** les Etats membres du Comité et la communauté internationale à fournir son appui technique et financier pour accélérer la réforme du COPAX ;
16. **Décidons** de rester saisis de la question et de faire le point sur l'état d'avancement à la 46^{ème} réunion du Comité à Brazzaville.

Fait à Kigali, le 8 décembre 2017

Annexe 4

COMMUNIQUE DES JEUNES DES PAYS MEMBRES DE LA CEEAC

Nous, les jeunes du réseau panafricain pour la culture de la paix (PAYNCOP) et des Conseils nationaux de la jeunesse (CNJ) des pays de la CEEAC, réunis à Kigali à l'occasion de la quarante-cinquième réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC) :

Faisant référence à la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies selon laquelle « les jeunes devraient prendre une part active à l'instauration d'une paix durable et œuvrer à la justice et à la réconciliation, et que l'importance démographique de la jeunesse actuelle est un atout qui peut contribuer à instaurer durablement la paix et la prospérité économique » ;

Considérant la Charte africaine de la jeunesse, notamment en son article 17, qui reconnaît le rôle important de la jeunesse dans la promotion de la paix et de la non-violence ;

Félicitant les Gouvernements des pays membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), le Secrétariat général de la CEEAC, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) pour leurs efforts en vue de promouvoir un engagement accru des jeunes dans la prévention des conflits et l'alerte précoce en Afrique centrale ;

17. **Appelons** l'ensemble des jeunes d'Afrique centrale à s'engager activement dans la promotion et le renforcement de la culture de la paix ;
18. **Exhortons** les Etats membres de la CEEAC à soutenir le développement participatif et la mise en place de stratégies nationales par les institutions concernées, la société civile et la jeunesse aux niveaux local et national, pour lutter contre la discrimination sous toutes ses formes, y compris celle touchant les jeunes migrants et la diaspora ;
19. **Affirmons** notre volonté à soutenir la promotion d'une Stratégie opérationnelle pour la jeunesse afin de permettre son autonomisation et sa contribution au développement et à l'intégration de la sous-région de l'Afrique centrale, avec l'appui de la CEEAC, de l'UNOCA, de l'UNESCO et de l'OIF ;
20. **Prions respectueusement** les hautes instances de la CEEAC de s'approprier et d'accompagner la mise en œuvre du projet sur le « Renforcement des capacités des jeunes en gestion de mouvements associatifs et de participation au système de prévention des conflits et des violences et de contribution de la jeunesse à l'alerte précoce pour la paix et la sécurité en Afrique centrale ».

Fait à Kigali, le 8 décembre 2017

Annexe 5

TABLEAU SUR L'ETAT DES CONTRIBUTIONS EN USD AU FONDS D'AFFECTION SPECIALE DEPUIS LA CREATION DU COMITE

Année	Etat Membre	Contributions effectuées à ce jour	Montant manquant conformément à la Déclaration de Libreville de 2009
		70,000	20,000
2017	Angola	10,000	
2015		40,000	
2011		10,000	
2010		10,000	
	Burundi	0	90,000
	Cameroun	0	90,000
		57, 530.29	32,469,71
2017	Gabon	19, 783.29	
2012		30,000	
1997		1,932	
	Guinée équatoriale	0	90,000
		25,598.32	64,401.68
2017	République centrafricaine	25,598.32	
		70,260	19,740
2016	Congo	50,000	
2011		10,961	
2010		9,299	
	République démocratique du Congo	0	90,000
	République Démocratique de Sao Tomé et Príncipe	25,273	64,727
2011		25,273	64,727
		90,000	0
2017	Rwanda	10,000	
2016		80,000	
	Tchad	0	90,000
	Autres *	795,351	
	TOTAL	201,706.61	
	Dépenses en 2017	59,823.34	
	Solde au 6 décembre 2017	141,883.27	

*Allemagne, Chypre, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède